

**COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 OCTOBRE 2021**

Présents : Mrs MARTIN Raymond, BARBIER Jean-Marie, TERRADE Stéphane, QUINTON Alain, Mr FRANCOIS Bernard, Mme ROMAN Annie

Bon pour pouvoir de Mr BOUISSIERE Pierre pour Mr BARBIER Jean-Marie
de Mr SWILDENS Albertus pour Mr TERRADE Stéphane
de Mme GAUTHIER Maryvonne pour Mme ROMAN Annie

1) Achat d'une bétonnière – Modification imputation budgétaire

Imputation budgétaire erronée pour mandatement de l'achat d'une bétonnière

Compte 21581 à utiliser au lieu de compte 21578 (section Investissement)

Après vote : votants = 9 ; abstention = 0 ; CONTRE = 0 ; POUR = 9

Accord est donné pour cette modification d'imputation

2) Tarifs pour location des salles communales à compter du 6 octobre 2021

CONDITIONS TARIFAIRES POUR LOCATION PONCTUELLE (repas, thé dansant, loto...)

SALLES COMMUNALES	ASSOCIATIONS		PARTICULIERS		ORGANISMES EXTERIEURS	REUNIONS ORGANISMES HORS COMMUNE Si < ½ journée (sans utilisation de la cuisine)
	Locales (hors AG)	Extérieures	Locaux	Extérieurs		
. GRANDE SALLE	130 €	280 €	180 €	280 €	280 €	100 €
PETITE SALLE	80 €	155 €	105 €	155 €	155 €	50 €

CONDITIONS TARIFAIRES POUR LOCATION REGULIERE ANNUELLE (yoga, gym, musique...)

SALLES COMMUNALES	ASSOCIATIONS		PARTICULIERS
	Locales	Extérieures	Locaux
GRANDE SALLE	100 €	200 €	150 €
PETITE SALLE	Gratuit	100 €	100 €

Toutes les demandes d'utilisations permanentes doivent être destinées à des activités d'intérêt général sans but lucratif et seront soumises à accord du Maire.

Après vote : votants = 9 ; abstention = 0 ; CONTRE = 0 ; POUR = 9

Accord est donné pour l'application de ces tarifs à compter du 6 octobre 2021

3) Travaux étage du bar restaurant « La Lanterne » - dossier de demandes de subventions

Revoir les devis pour la rénovation de l'étage du bar restaurant

Après vote : votants = 9 ; abstention = 0 ; CONTRE = 0 ; POUR = 9

Accord est donné pour faire établir des nouveaux devis et présenter des demandes de subventions

4) Don pour collecte encombrants

Mme BONTEMPS LEBAILLY Jeanne, propriétaire à « Magnanon » a fait un don de 50 € à la commune, en remerciement d'avoir collecter ses encombrants.

Après vote : votants = 9 ; abstention = 0 ; CONTRE = 0 ; POUR = 9

Accord est donné pour accepter ce don et procéder à son encaissement

QUESTIONS DIVERSES

- FPIC 2021 : la commune doit percevoir la somme de 7 700 €

- Réfection pont dit du Luffier (La Séchère) : devis HARDY pour un montant de 37 047,06 €. Dossier de demande de subvention adressé au Syndicat d'Aménagement des rivières du Bandiat, de La Tardoire et de la Bonnieure (SyBTB) pour examen au conseil syndical du 8 octobre. Alain QUINTON fait observer que la ligne EDF qui relie « Le Pont Rouchaud » à « La Séchère » a été enterré après la tempête de 1999 et se situe au niveau du dit pont ; il faudra le signaler à l'entreprise. Bernard FRANCOIS indique que la commune pourrait peut être adhérer au Syndicat (se renseigner)

- Vitesse et circulation sur la voie communale entre «Le Domaine de Montizon » et « Magnanon » : voir installation d'un panneau « sens interdit » ; prévoir achat du panneau

- Entretien chaudière bois : devis ste HARGASSNER = 725,42 € annuel. Un entretien a été effectué et plusieurs pièces doivent être remplacées (en attente d'un devis)

- Achat de composteurs par les particuliers : un recensement des besoins est en cours ; une commande groupée sera réalisée auprès de CALITOM

- Prévision d'installation d'un composteur collectif dans le Bourg, vers l'église

- Une tranchée a été faite par Michel, adjoint technique, entre l'église et le presbytère pour alimenter en eau et en électricité les communs et la grange

- SAFER : rendez vous mardi 12 octobre à la Mairie pour dossier achat terrain E 10 le long du cimetière

- Relancer Me HAZA pour la signature de l'achat du terrain de Mme PRADIGNAC Maryline en face du cimetière

- Pour réparation câble EDF au stade : devis en cours par la société qui installe les guirlandes de Noël (les travaux pourraient se faire en même temps avec utilisation de la nacelle)

- Visite à la Mairie de Mme Isabelle RIOUX, Sous-Préfète de Confolens le jeudi 7 octobre

- Cérémonie du 11 novembre : rassemblement à 10 h au monument aux morts ; dans le contexte actuel de crise sanitaire liée à la COVID 19 le pass sanitaire sera obligatoire pour participer au vin d'honneur